

Je déclare :

- ne pas avoir bénéficié des aides à l'installation en France ou dans un autre pays membre de l'Union européenne,
- avoir élaboré le plan d'entreprise, ci-joint, sous ma propre responsabilité,
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet d'installation,

Je m'engage :

- à m'installer comme chef d'exploitation et mettre en œuvre mon plan d'entreprise dans un délai de 9 mois à compter de la date de décision d'octroi des aides à l'installation et à compter de la validation de mon PPP (ou de l'agrément de mon PPP en cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole) ;
- à être agriculteur actif, au sens de l'article 9 du règlement (UE) n° 1307/2013, dans un délai de 18 mois à compter de la date d'installation ;
- à exercer une activité professionnelle en qualité de chef d'exploitation agricole pendant une durée minimale de 4 ans à compter de la date de mon installation ;
- à effectuer les travaux de mise en conformité des équipements repris qui sont exigés par la réglementation relative à la protection de l'environnement et à satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux ;
- à tenir pendant 4 ans une comptabilité de gestion conforme aux normes du plan comptable agricole. En cas d'installation sociétaire, la société se substitue au jeune pour la tenue de cette comptabilité de gestion ;
- à mettre en œuvre les actions aux titres desquelles j'ai bénéficié d'une modulation du montant de ma dotation jeunes agriculteurs ;
- à m'installer et à réaliser mon projet conformément aux informations fournies dans mon plan d'entreprise ;
- à compléter mon dossier de demande d'aide à l'installation au plus tard 1 an après la date de dépôt auprès du GUSI ;
- à informer le service instructeur de toute modification apportée à mon plan d'entreprise (modification technico-économique, diminution du revenu agricole dans le revenu professionnel global, évolution du nombre d'actifs permanents non-salariés, modification du programme d'investissement, changement du statut juridique de l'exploitation...);
- à respecter les engagements du plan d'entreprise et se conformer aux obligations liées aux vérifications et contrôles administratifs relatifs à sa mise en œuvre ;
- à respecter les conditions inhérentes à la forme d'installation choisie (installation progressive, installation à titre principal ou installation à titre secondaire) ;
- en cas d'installation progressive, ne plus relever du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles à titre dérogatoire au terme de la 4ème année du plan d'entreprise ;
- en cas de bénéfice des aides FEADER, s'engager à respecter les obligations d'information et de publicité conformément aux modalités définies par le Règlement (UE) n° 2016/669 du 28 avril 2016 ;
- en cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole, à acquérir un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » dans un délai de 3 ans à compter de la date de décision d'octroi des aides à l'installation et à valider mon Plan de Professionnalisation Personnalisé. La liste de diplômes conférant la CPA est précisée par l'arrêté du 18 février 2022 fixant la liste des diplômes, titres et certificats permettant de satisfaire à la condition de diplôme de la capacité professionnelle prévue à l'article L. 330-1 du code rural et de la pêche maritime et conférant la capacité professionnelle prévue à l'article L. 331-2 du même code. ;

- à fournir mon étude économique détaillée ou toutes autres pièces nécessaires à l'instruction de ma demande, si la demande m'en est faite par les services instructeurs des aides à l'installation ;
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant la durée des engagements et à l'issue du plan d'entreprise.

Je suis informé(e)

- qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières.
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

Fait à _____ le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

**Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation
sociétaire :**

MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire.

Pièces à fournir			
Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de la demande complété et signé	Tous	.	
Annexes au formulaire de demande d'aide à l'installation complétées et signées	Tous	.	
Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du livret de famille tenu à jour	Tous	.	
Relevé d'identité bancaire (copie lisible possible)	Tous	.	
Copie de la carte de séjour	Candidats non ressortissant de l'UE	.	.
Plan d'Entreprise (PE) complété et signé	Tous	.	
Copie du diplôme, ou attestation d'équivalence du diplôme délivré par la DRAAF/SRFD ou par la DGER	Candidats disposant de la capacité professionnelle agricole	.	.
Plan de Professionnalisation Personnalisé validé par le Préfet	Candidats disposant de la capacité professionnelle agricole	.	.
Courrier de confirmation de l'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole	Candidats sollicitant l'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole et suivant des formations en vue de l'acquisition progressive du diplôme de niveau IV agricole	.	.
Plan de professionnalisation personnalisé, établi sur 3 ans, agréé par le Préfet	Candidat sollicitant l'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole et suivant des formations en vue de l'acquisition progressive du diplôme de niveau IV agricole	.	.
Lettre de la banque	Si demande de prêts	.	.
Contrat précisant les conditions de remplacement (transfert des responsabilités, du travail), la durée et le rythme d'acquisition des parts si remplacement d'un associé exploitant	Candidat remplaçant progressivement un associé exploitant	.	.
Etude de marché dans le cas de productions ou d'activités atypiques	Candidats développant une production ou une activité atypique	.	.
Copie intégrale des actes de naissance ou actes de décès, de moins de 3 mois, du repreneur (et de ses 2 parents), du cédant, et/ou des associés (et de leurs 2 parents). Copie intégrale des actes de naissance ou actes de décès de moins de 3 mois du conjoint du repreneur (et de ses 2 parents) et des conjoints du cédant et/ou des associés (et de ses 2 parents) le cas échéant.	Candidat sollicitant la modulation Hors Cadre Familial. Les actes de naissance et de décès fournis doivent permettre de contrôler le critère hors cadre familial en prenant en compte les degrés de parentés des conjoints.	.	.
Copie des actes relatifs au foncier et aux bâtiments d'exploitation (promesse de vente ou de location, justificatifs de propriétés, baux déjà détenus, etc.)	Tous	.	
Copie du projet des statuts de la société créée ou de son évolution pour les sociétés existantes	Candidats s'installant au sein d'une société	.	.
Copie de promesse de cession de parts	Candidats s'installant au sein d'une société existante par la reprise de parts sociale	.	.
Copie des derniers statuts de la société mis à jour depuis leurs inscription au régime des sociétés	Candidats détenant des parts sociales dans une société (en tant qu'associé exploitant ou non) au moment de la demande d'aide à l'installation, ou société déjà existante	.	.
Fiche de situation au regard de l'affiliation à l'AMEXA	Candidats déjà affilié à un régime de protection sociale en tant que non salarié des professions agricoles	.	.
Comptabilité de gestion à concurrence des 3 dernières années	Candidat déjà affilié à un régime de protection sociale en tant que non salarié des professions agricoles	.	.